



Conseil d'administration du 8 juin 2021

Délibération n° 2021/46

Objet : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de Brétignolles-sur-Mer

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la convention d'action foncière entre la commune de Brétignolles-sur-Mer et l'EPF de la Vendée visant à favoriser la réalisation d'un projet de requalification urbaine « Quartier de la Parée »,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Reçu en préfecture le

Valentin JOSSE
Valentin JOSSE
Signé par Valentin JOSSE
 Signé et certifié par yousign

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ
- 9 JUIN 2021

COURRIER ARRIVÉ